

## Rencontre ministre de la Justice - Syndicat national des magistrats

# Le Synamag dénonce le " mépris " des autorités



Photo : SNN

Le ministre de la Justice, garde des sceaux, Alexis Boutamba Mbina, lors de la réunion avec...



Photo : Kouiga

... le bureau du Syndicat national des magistrats du Gabon.

**Christian KOUIGA**  
Libreville/Gabon

**Reçu, mardi dernier, par le garde des Sceaux, Alexis Boutamba Mbina, les magistrats ont fustigé le "manque de considération" dont ils font l'objet de la part du gouvernement. Ils en veulent pour preuve la non-prise en compte de leurs revendications, pourtant "légitimes". D'où la menace de grève qu'ils agitent à nouveau.**

LE cahier des revendications soumis, mardi, au ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba Mbina, par le bureau directeur du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) porte sur six points qui concernent davantage leurs conditions de travail que de vie. Lesdites revendications portent sur la construction et/ou l'attribution des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs

de Franceville et de Port-Gentil, qui sont toujours à la traîne; la délocalisation du tribunal administratif de Libreville et de la Cour d'appel administrative dans l'un des bâtiments de Batterie 4. En l'occurrence celui ayant abrité les défuntés juridictions spéciales.

A ce sujet, le Synamag s'est dit satisfait de constater que ledit immeuble accueille actuellement, au quatrième palier, le cabinet du garde des Sceaux. En revanche, le Synamag ne comprend pas qu'au sein du même immeuble, pourtant "propriété mise à la disposition du ministère de la Justice", s'y trouve désormais logé aussi le ministère de l'Égalité des chances. Toute chose que les magistrats dénoncent. Le Synamag précise qu'il avait été le premier, à saisir, dans une correspondance datée de janvier 2016, les plus hautes instances du pays, à manifester le désir de voir les bureaux laissés vacants par les juridictions spé-

ciales dissoutes, être occupés par d'autres services du corps judiciaire. En l'occurrence le Tribunal administratif de Libreville et la Cour d'appel administrative, qui demeurent sans localisation précise.

Pour le syndicat, cette façon d'agir des gouvernants, relève du "mépris" à leur égard. Pis, l'enseigne du ministère de la Justice a été enlevée au profit de celle du ministère de l'Égalité des chances, qui est certes une déclinaison de la politique du chef de l'Etat, mais pas, a-t-on rappelé, un pouvoir comme le judiciaire classé troisième après l'Exécutif et le Législatif.

Autant de « comportements arrogants et suffisants » qui ont fait dire aux magistrats que leur corporation n'est pas respectée. Aussi, le Synamag menace-t-il d'entrer en grève si ses revendications, parmi lesquelles la dotation en costumes d'audience (ou togas) aux nouveaux magistrats et les autres qui changent de profil, le paie-

ment de la Prime d'incitation à la performance (PIP) et l'application du décret 404 portant avancement automatique, ne trouvaient pas un écho favorable.

A ce jour, selon le président du Synamag, aucune de leurs préoccupations n'a encore été satisfaite. « Ni le gouvernement, encore moins les chefs fixés à la tête de nos juridictions (cours) ne semblent y accorder une attention bienveillante. Nous notons donc au Synamag que les préoccupations des magistrats sont les quantités négligeables de l'échelle des priorités du gouvernement. »

Ne disposant d'aucun document de base pour faciliter le débat, pour la simple raison qu'il n'y avait pas eu passation des charges avec son prédécesseur démissionnaire, le ministre Alexis Boutamba Mbina, qui a invité le Synamag à mettre un peu d'eau dans son vin, a obtenu de celui-ci un nouveau rendez-vous pour une autre séance de travail prévue aujourd'hui à son cabinet.